



for



Analyse des chaînes de valeur de la volaille dans les PTOM du Pacifique

Etude Wallis-et-Futuna

Séverine Blaise
Bruno Losch



Novembre 2025

Value Chain Analysis for Development est un outil financé par la Commission Européenne / INTPA et mis en œuvre en partenariat avec Agrinatura. Il utilise un cadre méthodologique systématique pour analyser les chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie. Plus d'information: <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d->

Agrinatura (<http://agrinatura-eu.eu>) est constituée des universités et centres de recherche européens investis dans la recherche agricole et la formation pour le développement.

Les informations et connaissances produites par les études de chaînes de valeur ont vocation à aider les Délégations de l'Union Européenne et leurs partenaires à développer le dialogue politique, investir dans les chaînes de valeur et connaître les changements liés à leurs actions.

Composition de l'équipe

Bruno Losch (émérite Cirad), économiste
Claire Coote (NRI) : expert social
Experte locale : Séverine Blaise (UNC)

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu est la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne.

L'étude a été réalisée au sein d'un projet financé par l'Union Européenne (VCA4D CTR 2017/392-417).

Citation du rapport pour Wallis & Futuna : Blaise S., Losch B., 2025. *Analyse des chaînes de valeur de la volaille dans les PTOM du Pacifique. Etude Wallis-et-Futuna*. Rapport pour l'Union Européenne, DG-INTPA. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2017/392-417), 37 pp.

Crédit photo de couverture : élevage de poules pondeuses, Uvéa (cliché Bruno Losch)

Support de l'Unité de Gestion du Projet VCA4D

Frédéric Lançon | Méthodologie et logiciel d'analyse économique (AFA)
Giorgia Mei, Olimpia Orlandoni, Sara Baumgart | Coordination de l'étude et conception graphique

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES.....	4
REMERCIEMENTS	5
AVERTISSEMENT	6
SIGLES ET ACRONYMES.....	7
DÉFINITION DES TERMES ÉCONOMIQUES	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	9
INTRODUCTION.....	11
1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE AVICOLE.....	13
1.1 CONTEXTE GENERAL DE LA FILIERE	13
1.2 PLACE DES PRODUITS AVICOLES DANS LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE.....	13
1.3 PLACE DANS LES IMPORTATIONS	17
1.4 LE MARCHÉ DES PRODUITS AVICOLES.....	18
1.4.1 <i>Le marché de la viande</i>	<i>18</i>
1.4.2 <i>Le marché des œufs.....</i>	<i>21</i>
1.5 UNE DEPENDANCE STRUCTURELLE DE LA CHAINE DE VALEUR DES ŒUFS AUX IMPORTATIONS.....	22
1.5.1 <i>Le matériel génétique</i>	<i>22</i>
1.5.2 <i>L'alimentation du cheptel</i>	<i>23</i>
2. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES MESURES SPECIFIQUES A LA FILIERE AVICOLE	25
2.1 LE CADRE GENERAL D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS	25
2.2 LE REGIME DOUANIER	26
2.2.1 <i>Le poulet de chair</i>	<i>26</i>
2.2.2 <i>Les œufs</i>	<i>27</i>
2.3 LES MESURES DE PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT	27
2.3.1 <i>La réglementation et le contrôle des prix</i>	<i>27</i>
2.3.2 <i>L'aide au fret.....</i>	<i>28</i>
2.4 LA REGLEMENTATION SANITAIRE	29
2.5 LES AIDES A LA PRODUCTION	29
3. LES OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE AVICOLE	31
3.1 LA PRODUCTION ET LES TYPES D'ELEVAGES	31
3.1.1 <i>Contexte général de la production agricole</i>	<i>31</i>
3.1.2 <i>L'élevage de poules pondeuses.....</i>	<i>31</i>
3.1.3 <i>L'élevage de poulets de chair.....</i>	<i>32</i>
3.2 L'AMONT.....	33
3.3 LA TRANSFORMATION.....	34
3.4 LA DISTRIBUTION	34
3.5 LES DISPOSITIFS D'APPUI	35
4. CONFIGURATION DE LA CHAINE DE VALEUR ŒUFS	36
BIBLIOGRAPHIE	37

Liste des tableaux

Tableau 1- Structure des dépenses monétaires de consommation en 2020.....	14
Tableau 2 - Aliments consommés par plus de 20% des ménages	16
Tableau 3 - Estimation à l'année de la quantité de viande issue du secteur primaire (en tonnes).....	17
Tableau 4 - Part des ménages concernés par l'élevage de volailles	17
Tableau 5 - Importations de viande de poulet par type et origine, en kg (2014-2023).....	20
Tableau 6 – Production d'œufs et répartition géographique des élevages par type	32

Liste des Figures

Figure 1- Principaux aliments consommés	15
Figure 2 - Sources d'acquisition des principales familles de produits (%)	16
Figure 3 - Importations de viande de poulet congelé par type, 2014-2023 (en FCFP).....	19
Figure 4 - Origine des importations de poulet congelé en 2022 (en %)	19
Figure 5 - Importations d'œufs entre 2014 et 2023 (en kg).....	21
Figure 6 - Evolution des importations d'aliments (kg, 2014-2023).....	23
Figure 7 - Importations d'aliments pour poules pondeuses par origine (FCFP, 2014-2023)	24
Figure 8 - Représentation stylisée des flux de la CV œufs	36

REMERCIEMENTS

L'équipe en charge de l'étude VCA4D pour Wallis-et-Futuna remercie les Chefferies, l'Administration supérieure, l'Assemblée Territoriale et les différents services du Territoire et de l'Etat. Il s'agit plus particulièrement et en premier lieu de la DSA, ainsi que du SCOPPD, du STSEE, du SAEDT, du Service de l'environnement, du Service des douanes et de l'Agence de santé

Elle remercie également la CCIMA, le Conseil territorial des femmes, et surtout les quelques éleveurs et les différents opérateurs économiques qui ont bien voulu lui accorder des entretiens et lui fournir des informations techniques et économiques sur le fonctionnement des élevages et de la filière avicole.

L'équipe a bénéficié du soutien de la Délégation de l'Union européenne pour les PTOM du Pacifique basée à Nouméa et du Project Management Unit de VCA4D basée à Bruxelles.

AVERTISSEMENT

Ce rapport ne correspond pas au standard habituel des analyses VCA4D pour plusieurs raisons qui sont propres à cette étude sur les trois Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union européenne du Pacifique, mais aussi et surtout au contexte spécifique de Wallis-et-Futuna.

Le travail de terrain pour la collecte des données et les entretiens avec les acteurs de la filière avicole s'est effectué au cours d'une seule mission d'une semaine à Wallis en mars 2024 pour deux experts internationaux et pour l'experte locale, prolongée de quelques jours à Futuna pour cette dernière. L'expert en charge de l'environnement n'a pas pu se rendre sur le Territoire.

Cette situation particulièrement contrainte s'explique par le format inhabituel de l'étude, qui porte sur les trois PTOM du Pacifique et non pas sur un seul pays, et sur cinq chaînes de valeur au lieu d'une (œufs et poulet de chair en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, et œufs à Wallis-et-Futuna), et par ses conséquences budgétaires et logistiques. Elle s'explique aussi par l'impossible identification d'une expertise locale par les partenaires institutionnels du Territoire qui a conduit l'équipe du projet à recourir à une économiste de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

La brièveté du séjour, l'absence de possibilité de suivi avec les acteurs rencontrés lors d'une seconde mission et le fait que l'experte locale n'était pas basée sur place ont constitué de sérieux handicaps pour la réalisation du diagnostic. Mais il est aussi important de signaler la très grande difficulté d'accès aux quelques opérateurs de la filière avicole. En effet, malgré de nombreuses tentatives sur la trop brève période de séjour, les refus d'entretien ou d'information ont été nombreux, en particulier auprès des éleveurs, dont la place est évidemment centrale pour l'analyse.

Cette forte contrainte a considérablement réduit la base empirique de l'étude, en particulier pour la construction de comptes économiques, contrainte renforcée par le très faible nombre d'opérateurs et les impératifs de confidentialité qui rendaient impossible la présentation et l'examen de comptes de production. En conséquence, il n'a pas été possible de réaliser l'analyse économique habituelle des études VCA4D, puisque le manque de données n'a pas permis d'utiliser le logiciel nécessaire à l'étude de la contribution à la croissance et de la répartition des revenus générés par la chaîne de valeur. Les analyses sociale et environnementale n'ont également pas pu être conduites de façon spécifique.

Enfin, le délai de publication de l'étude s'explique par les retards occasionnés par la difficile obtention d'informations complémentaires après la mission, mais aussi par les conséquences des événements de Nouvelle-Calédonie à compter de mai 2024. Ceux-ci ont fortement impacté la réalisation des travaux pour ce territoire alors que l'étude a été mise en œuvre avec l'objectif de résultats communs et comparables entre les trois PTOM du Pacifique.

SIGLES et ACRONYMES

ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
ADS : Agence de Santé
AT : Assemblée Territoriale
CCIMA : Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture
CPS : Communauté du Pacifique
CPSWF : Caisse des Prestations Sociales de Wallis et Futuna
DDF : Délégation aux Droits des Femmes
DLC : Date limite de consommation
DLUO : Date limite d'utilisation optimale
DSA : Direction des Services de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt
EBF : Enquête Budget des Familles
ETP : équivalent temps plein
EEWF : Eau et électricité de Wallis et Futuna
FCFP : franc des collectivités françaises du Pacifique
FED : Fonds Européen de Développement
GMS : grandes et moyennes surfaces
IEOM : Institut d'émission d'outre-mer
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
PAT : Plan Alimentaire Territorial des îles Wallis et Futuna
PPDDSP : Plan pluriannuel de développement du secteur primaire
PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes
PTOM : Pays et Territoires d'Outre-Mer
RGA : recensement général de l'agriculture
SAEDT : Service des Affaires Économiques, du Développement et du Tourisme
SCOPPD : Service de coordination des Politiques Publiques et du Développement
SE : Service de l'environnement
SITAS : Service de l'inspection du travail et des affaires sociales
SIVAP : Service de l'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire
STSEE : Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UE : Union européenne
VA : valeur ajoutée
VCA4D : Value chain analysis for development
XPF : code ISO 4217 du FCFP

DÉFINITION DES TERMES ÉCONOMIQUES

Termes économiques	Définition
Résultat Net d'Exploitation (RNE) (Sans valorisation du travail familial)	$RNE = (Ressources - Dépenses) - Amortissement$
Valeur ajoutée directe (VAD)	La somme des VA créées par tous les acteurs à l'intérieur des limites de la CV (les acteurs qui produisent, transforment ou commercialisent le produit de la CV)
Valeur ajoutée indirecte (VAI)	La somme des VA créées par tous les fournisseurs situés en dehors des limites de la CV (les acteurs qui fournissent les biens et services intermédiaires aux acteurs de la CV, donc qui n'effectuent aucune manutention ni transformation du produit de la CV)
Valeur ajoutée totale (VAT)	La somme des composantes directe et indirecte
Taux d'Intégration dans l'économie nationale	Il donne la part de la valeur de la production de la CV qui reste dans l'économie domestique. $Taux\ d'intégration = VA\ Totale / Production\ de\ la\ CV$
Ratio d'effet d'entraînement	Il indique dans quelle mesure les acteurs de la CV s'appuient sur les capacités productives domestiques de biens et services intermédiaires. $Ratio\ d'effet\ d'entraînement = VA\ Indirecte / VA\ Directe$
Solde pour les finances publiques	Impact sur les Finances Publiques = Recettes [<i>Taxes Totales + Résultat d'Exploitation Total des entreprises publiques</i>] - Dépenses [<i>Subventions + autres charges publiques</i>]
Balance commerciale	Impact sur la Balance Commerciale = Exportations de la CV - Importations Totales de la CV (intrants, biens et services, consommations intermédiaires)
Coefficient de Protection Nominale (CPN)	Il compare le prix national et international de chaque produit de la CV. $CPN = Prix\ domestique\ du\ produit / Prix\ de\ parité\ internationale\ du\ produit$
Ratio de Coût en Ressources Internes (CRI)	Il compare : <ul style="list-style-type: none"> le coût interne réel pour l'économie issu de la rémunération réelle des facteurs domestiques non-échangeables (main-d'œuvre, capital, terre, biens environnementaux...) mobilisés dans la CV, avec la valeur nette créée au sein de l'économie estimée en utilisant les prix de parité internationaux (des CI et de la production), c'est-à-dire du point de vue de l'opportunité offerte par les marchés internationaux. $CRI = Facteurs\ domestiques\ non\ échangeables\ au\ prix\ de\ marché\ (hors\ transferts) / Production\ aux\ prix\ internationaux - Biens\ et\ services\ intermédiaires\ échangeables\ aux\ prix\ internationaux$

Taux de change

119,26 FCFP (XPF) = 1€

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Avec une population de 11 200 habitants, Wallis-et-Futuna est un très petit marché de consommation dont la taille contraint les possibilités de développement économique. A cette caractéristique structurelle centrale s'ajoutent les handicaps liés à l'éloignement géographique, renforcés par la distance entre les deux groupes d'îles de l'archipel, qui renchérissent les coûts de transport et compliquent la logistique pour les différents secteurs d'activité. Le Territoire est une économie de services entièrement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement.

Il existe cependant un secteur agricole, très majoritairement non marchand, informel et ancré dans l'économie domestique. Peu de productions sont commercialisées sur les très rares marchés ou via les commerces de proximité et les supermarchés. Il s'agit principalement de fruits et légumes mais aussi des œufs. La filière avicole correspond ainsi à une des rares activités économiques de production de biens marchands, qui est de plus en mesure d'assurer une couverture significative des besoins locaux.

La situation de l'offre de la filière avicole par rapport à la demande locale est totalement asymétrique. Le marché de la viande de poulet dépend exclusivement et structurellement des importations (entre 800 et 1 000 T de viande congelée par an) ; la production de poulet de chair est marginale et à usage domestique. En revanche le marché des œufs, estimé à 2,2 à 2,5 millions d'unités, est approvisionné à hauteur d'environ 1,5 millions d'œufs par an par la production locale.

La production a progressé lentement au cours des vingt dernières années mais elle est marquée par sa fragilité, avec peu d'éleveurs et la possibilité récurrente de ruptures d'approvisionnement en poussins et en aliments, liées aux aléas de la desserte du Territoire. Cette fragilité impose de recourir aux importations qui ont culminé à 1 million d'œufs en 2021 et connaissent un repli depuis cette date. La chaîne de valeur des œufs est donc caractérisée par un marché de pénurie occasionnelle qui offre des possibilités de développement.

La production est assurée aujourd'hui par moins d'une dizaine d'éleveurs avec une forte concentration du cheptel dans deux élevages semi-industriels en cages de 1 500 à 3 500 poules, situés à Wallis, et une petite production de plein air avec deux élevages de 400 à 1 000 poules à Wallis (en cours de montée en production) et six élevages comptant de 100 à 600 pondeuses (en moyenne 300) à Futuna. Du fait de la dépendance des importations pour l'approvisionnement en intrants (matériel génétique, alimentation, équipements, produits vétérinaires, emballages), les coûts de production sont élevés.

La filière avicole ne bénéficie aujourd'hui d'aucune protection de marché spécifique, en dépit de la volonté affichée de son développement par les pouvoirs publics. Le tarif douanier général s'applique, tout comme les différents droits de porte. Il existe toutefois quelques allègements de taux et exonérations. En revanche l'aide au fret ne s'applique pas pour les aliments. Il convient de garder à l'esprit qu'en l'absence de fiscalité directe sur le Territoire, les recettes douanières sont la principale source de revenus de Wallis-et-Futuna. Les tarifs sont fixés par l'Assemblée Territoriale qui veille à maintenir un niveau de recettes substantiel, ce qui peut contraindre la réalisation de certains objectifs sectoriels.

Le Territoire a mis en place depuis 2013 des mesures de protection du pouvoir d'achat afin de lutter contre la vie chère. Elles comprennent en particulier un Bouclier Qualité Prix (BQP), qui est indicatif et non contraignant, qui inclut les produits avicoles. Il n'existe pas de dispositif de contrôle des marges qui ne sont plus réglementées pour les produits importés depuis 1994.

Du fait du très faible nombre d'opérateurs et de la taille réduite du marché, qui renforcent une situation de concurrence exacerbée par l'importance et la proximité des réseaux individuels et familiaux, l'action collective est difficile, comme l'atteste la création toujours reportée d'une association ou d'une coopérative d'éleveurs. Une meilleure organisation des producteurs permettrait pourtant de remédier - pour partie - à certains handicaps du développement de la filière avicole, notamment en mutualisant certains coûts.

Les pouvoirs publics pourraient certainement jouer un plus grand rôle dans le développement des chaînes de valeur en utilisant des outils de protection de marché et des incitations sous forme de subventions ciblées, qui pourraient être conditionnées, par exemple, à la mise en place d'une organisation d'éleveurs. L'attribution d'une aide au fret pour les approvisionnements serait un outil facilement mobilisable. Une telle approche nécessite évidemment de gérer les contraintes entre la faible base fiscale du Territoire et les impératifs d'accompagnement du pouvoir d'achat des consommateurs.

INTRODUCTION

Origine de la demande et objectifs de l'étude

L'étude des chaînes de valeur de la volaille dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) du Pacifique a été mise en œuvre à la demande de la Délégation de l'Union européenne basée à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Cette demande relayait l'intérêt exprimé pour la filière avicole par les représentants de Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et de Nouvelle-Calédonie lors des discussions sur la mise en œuvre des plans de transition alimentaire dans les trois PTOM, tenues à Papeete, en Polynésie française, fin 2023.

Il s'agit de la première étude VCA4D portant sur des PTOM, qui plus est mise en œuvre simultanément sur trois entités territoriales et ciblant deux chaînes de valeur, à savoir celles du poulet de chair et des œufs. Sont exclus du périmètre de l'étude la production des cailles, pintades, canards, ainsi que les coqs de combat. Du fait de l'absence de production significative de poulet de chair à Wallis-et-Futuna, l'étude ne porte évidemment que sur la chaîne de valeur œufs. Elle inclut cependant une analyse de la place des produits avicoles (viande et œufs) dans l'économie du Territoire¹.

L'objectif de l'étude est de produire une analyse systématique des chaînes de valeur en utilisant la méthodologie développée par le projet VCA4D (Fabre et al., 2021). Elle vise en particulier l'examen des performances dans les trois dimensions, économique, sociale et environnementale. A partir d'une analyse fonctionnelle précisant la structure et le périmètre des chaînes de valeur, le diagnostic est structuré autour de quatre questions structurantes :

- Quelle est la contribution des chaînes de valeur (CV) à la croissance économique ?
- Cette croissance économique est-elle inclusive ?
- Les chaînes de valeur sont-elles durables du point de vue social ?
- Les chaînes de valeur sont-elles durables du point de vue environnemental ?

Les résultats obtenus visent à fournir un diagnostic pour l'ensemble des indicateurs et thèmes d'intérêt qui sont privilégiés dans la méthode VCA4D et à alimenter la discussion entre parties prenantes des CV, et entre la Délégation de l'Union européenne et les acteurs des pays partenaires dans le cadre de leur coopération.

Comme rappelé dans l'avertissement, les conditions de réalisation de l'étude à Wallis-et-Futuna ont considérablement contraint les travaux et conduit à limiter les objectifs de l'étude à la seule analyse fonctionnelle. Les questions structurantes des études VCA4D n'ont pas pu être traitées.

¹ Dans l'étude, il est parfois fait référence à la filière avicole lorsqu'il s'agit d'aborder non seulement la chaîne de valeur liée à la production d'œufs mais aussi le marché des produits avicoles.

Particularités géographiques de Wallis-et-Futuna

Le Territoire de Wallis-et-Futuna est une petite économie insulaire dont les particularités géographiques impactent fortement le développement des activités économiques. Comme d'autres filières, la filière avicole est contrainte par l'éloignement et la très petite taille du marché intérieur.

Peuplée de 11 200 habitants en 2023, cette collectivité d'outre-mer enregistre un déclin démographique massif de l'ordre de 25%, depuis 2003 (une tendance amorcée dès le début des années 1980) en raison de l'émigration massive des jeunes, combinée à une baisse de la natalité. A distance égale de la Nouvelle-Calédonie (2 100 km) et de la Polynésie Française (2 900 km), plus proche des îles Fidji et Samoa, c'est le territoire ultramarin le plus éloigné de l'hexagone (16 000 km). L'archipel est réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique (Uvea d'une part et Futuna-Alofi d'autre part) et tous les échanges, intérieurs comme extérieurs, s'effectuent par voie maritime ou aérienne. Ces caractéristiques confèrent aux infrastructures portuaires et aéroportuaires des rôles clés dans l'approvisionnement et la fréquentation de l'archipel, dont « *l'activité est rythmée par la fréquence et le coût des transports aériens et maritimes* » (IEOM, 2023 : 99).

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises (15 touchées de porte-conteneurs par an), avec un coût du fret très élevé en raison des faibles quantités importées, de l'éloignement des deux îles des axes maritimes majeurs et d'un retour « à vide » des conteneurs. Les marchandises arrivent d'abord à Wallis avant d'être éventuellement acheminées vers Futuna. Si l'extension et l'aménagement du port de Mata'utu est achevée à Wallis, celle du port de Leava à Futuna accuse toujours de nombreux retards et les problèmes d'approvisionnement y sont encore plus récurrents. Une étude de faisabilité d'une desserte maritime entre Wallis et Futuna a été réalisée en 2023, ce qui permettrait d'augmenter les échanges de marchandises entre les îles et d'offrir une alternative aux capacités limitées de la desserte aérienne. Les liaisons aériennes du Territoire sont assurées depuis 1984 dans le cadre d'une délégation de service public par la compagnie Air Calédonie International (Aircalin), en situation de monopole, qui dessert uniquement les îles Fidji et la Nouvelle-Calédonie. La desserte interne des îles Wallis et Futuna – structurellement déficitaire et abondée par le budget du Territoire – a été récemment abandonnée par Aircalin remplacé par Air Loyauté. Cette compagnie opère uniquement avec des avions de catégorie 1 car les travaux d'extension et d'aménagement de la piste de l'aéroport de Futuna connaissent de nouveaux blocages liés à des contestations foncières.

Les difficultés à impulser une dynamique de développement local sont telles que le Territoire reste très fortement dépendant des importations, alors que les exportations sont quasiment inexistantes. En l'absence de fiscalité directe sur les revenus et sur les sociétés, les taxes douanières représentent par conséquent 68% des recettes fiscales totales. Le principal impôt direct est la patente, complété par diverses taxes (électricité, immatriculations, etc.). La dépendance aux importations alimentaires s'accroît depuis plusieurs décennies alors que la part de l'autoconsommation alimentaire diminue.

De par sa taille démographique, cette petite économie insulaire est également caractérisée par le très faible nombre des opérateurs économiques par secteur d'activité. Dans ce contexte très concurrentiel, les informations économiques et financières sont particulièrement sensibles et protégées par le droit des affaires, ce qui rend les analyses ad hoc difficiles.

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE AVICOLE

1.1 Contexte général

La filière avicole est caractérisée par sa très petite taille et par l'absence de production de poulet de chair destinée au marché local qui est exclusivement approvisionné par les importations. La seule chaîne de valeur (CV) concerne les œufs qui sont produits en quantité limitée.

En 2020, les produits avicoles représentaient 6% des dépenses monétaires alimentaires des ménages et le poulet congelé d'importation reste, après le pain, l'aliment le plus consommé par plus de deux ménages sur trois, que ce soit à Wallis comme à Futuna.

Plus de deux calories sur trois consommées sur le Territoire proviennent d'aliments importés, soit une contribution des produits locaux relativement faible dans le régime alimentaire moyen. Ainsi, les importations agroalimentaires occupent la première place (25% des importations totales en 2023).

Dans le contexte actuel, une hypothétique production locale de viande de volaille pourrait difficilement concurrencer les importations de poulet congelé à bas prix. En revanche, la production d'œufs, développée à partir des années 1990, permet aujourd'hui d'assurer partiellement l'autosuffisance du Territoire. Cette production traditionnellement inscrite dans les pratiques de l'agriculture familiale vivrière et coutumière, dominée par l'élevage de porc, fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, que ce soit à travers le Plan pluriannuel de développement du secteur primaire (PPDDSP 2018-2030) et, plus récemment, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial mis en place en 2022 avec le concours du programme européen PROTEGE.

1.2 Place des produits avicoles dans la consommation alimentaire

Les différences entre Wallis et Futuna sont marquées. En effet, alors qu'un habitant sur cinq sur le Territoire vit sous le seuil de pauvreté, selon l'Enquête Budget des Familles réalisée en 2020, près de 41% des dépenses totales sont allouées à la consommation alimentaire à Futuna contre 24% à Wallis.

Plus d'une calorie sur trois consommées au sein du ménage à Futuna provient de l'autoconsommation ou est reçue sous forme de dons, contre 11% à Wallis. Cette dépense non monétaire correspond à plus de la moitié de la valeur des dépenses de consommation alimentaire de Futuna contre 15% à Wallis. Toutefois, de façon plus générale, si 35% des dépenses destinées à la consommation alimentaire provenaient de produits issus de l'autoconsommation en 2006, elles ne représentent plus que 18% des dépenses en 2020.

Notons que plus de 60% de la consommation énergétique proviennent d'aliments à fort contenu en sucres et en graisses néfastes pour la santé et que la proportion serait encore plus forte en prenant en compte les repas pris en dehors du domicile (CPS, 2018). Les coutumes et

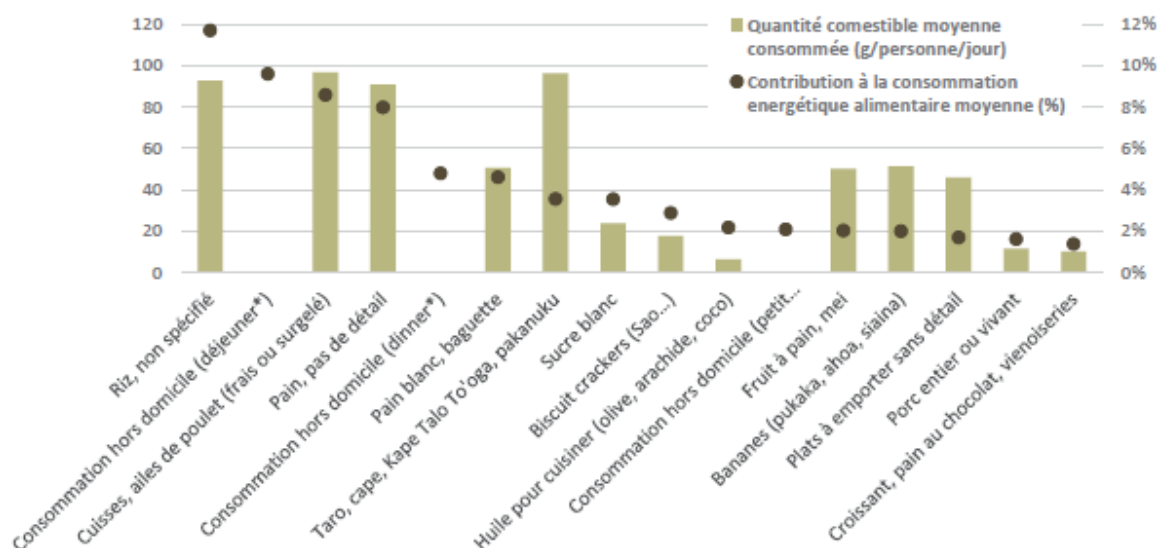
représentations sociales encouragent une consommation alimentaire parfois excessive (Faucher et Lancon, 2022).

CATEGORIE	Montant (KF.CFP)	Part dans le total des dépenses (%)	Ménages concernés %
1 - ALIMENTATION ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	157 320	23.1	99
Pain et céréales	39 020	5.7	97
Dont : Pain	13 980	2.0	88
Biscuits biscottes et autres	7 500	1.1	59
Riz	4 900	0.7	55
Viande	51 890	7.6	91
Dont : Viande de volaille	22 120	3.2	75
Viande en conserve	10 270	1.5	42
Charcuterie	7 240	1.0	59
Poissons et autres produits de la pêche	7 680	1.13	33
Dont : Poisson frais ou surgelé	3 250	0.48	10
Fruits de mer frais ou surgelés	2 770	0.41	4
Lait, fromage, œufs	13 040	1.92	72
Dont : Boîte de lait en poudre	4 050	0.60	34
Œuf	2 180	0.32	32
Huiles et graisse	850	0.13	18
Fruit	3 260	0.48	22
Légumes et tubercules	7 030	1.04	49
Dont : Légumes frais	2 720	0.40	32
Tubercules	2 160	0.32	13
Sucre, confiture, miel, chocolat et autres produits sucrés	4 790	0.71	68
Autres produits alimentaires	15 050	2.22	65
Boissons non alcoolisées	14 710	2.17	77
Dont : Sodas	4 210	0.62	42
2 - ALCOOL, TABAC ET NARCOTIQUES	51 200	7.54	71
Dont : Tabac	34 690	5.11	46
Boissons alcoolisées	14 430	2.13	51
3 - HABILLEMENT ET CHAUSSURES	30 230	4.45	62
4 - LOGEMENT	84 090	12.39	99
5 - AMEUBLEMENT EQUIPEMENT ET ENTRETIEN	33 250	4.90	77
6 - SANTE	790	0.12	8
7 - TRANSPORT	133 660	19.70	77
8 - COMMUNICATIONS	54 790	8.07	83
9 - LOISIRS ET CULTURE	57 970	8.54	82
10 - EDUCATION	740	0.11	4
11 - RESTAURANTS ET HOTELS	32 510	4.79	47
Restauration	26 950	3.97	47
12 - AUTRES BIENS ET SERVICES	42 140	6.21	92
TOTAL DEPENSES DE CONSOMMATION	678 690	100.00	-

Source : EBF (2020), Vol.1., p13.

TABLEAU 1- STRUCTURE DES DEPENSES MONETAIRES DE CONSOMMATION EN 2020

Après les céréales, la viande est la deuxième source d'énergie à Futuna et la troisième à Wallis (derrière les repas pris en dehors du foyer). La dépense en viande est ainsi dominée par le poulet (14% du poste), suivi des viandes en conserve qui ensemble totalisent 10% de la dépense alimentaire.



* Seul le nombre de repas consommés est rapporté et non les quantités.

Source : EBF (2020), Vol.3, p.14.

FIGURE 1- PRINCIPAUX ALIMENTS CONSOMMES

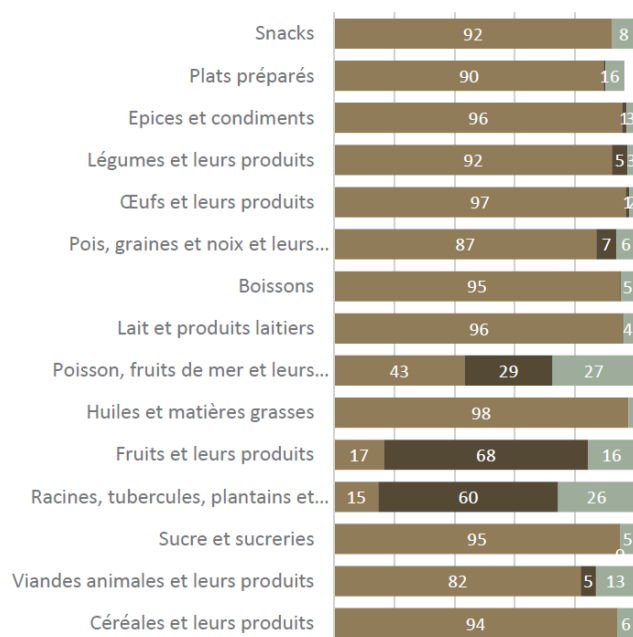
Le poulet importé est essentiellement consommé sous forme de cuisses et ailes (uniquement surgelées) consommées par deux ménages sur trois, qui représentent près de 9% de l'apport énergétique moyen pour une quantité comestible d'un peu moins de 100 g/personne/jour. La consommation sous forme de poulet entier est beaucoup plus marginale.

Les achats représentent la principale source d'acquisition de pratiquement tous les groupes de produits, à l'exception des fruits, racines et tubercules qui proviennent de la production propre ou sont reçus en cadeaux. Ainsi 97% des œufs et 82% des viandes consommés sont achetés en magasin, seulement 1% des œufs et 5% des viandes (essentiellement le porc) sont autoproduits.

	Consommation énergétique moyenne (kcal/personne/j)		Quantité moyenne comestible consommée (g/ personne/j)		Dépense moyenne (FCFP/personne/ j)		Ménages (%)	
	Futuna	Wallis	Futuna	Wallis	Futuna	Wallis	Futuna	Wallis
Taro, cape, Kape Talo To'oga, pakanuku...	236	41	238	42	161	26	89	30
Cuisses, ailes de poulet (frais, surgelé)	279	211	118	89	57	44	80	62
Riz, non spécifié	453	260	134	77	18	11	71	50
Fruit à pain, mei	146	20	134	18	23	3	69	16
Pain blanc, baguette	60	148	24	61	8	21	58	61
Sucre blanc	118	86	29	22	5	4	57	43
Bananes (pukaka, ahoa, siaina)	102	35	97	34	33	13	57	25
Porc entier ou vivant	112	18	30	5	104	16	41	8
Oeuf	10	12	8	9	6	6	34	32
Poulet, grillade, BBQ	40	20	17	9	12	6	23	12
Poulet entier (frais, surgelé)	38	22	19	11	14	8	20	16

Source : EBF (2020), Vol.3, p.14-15.

TABLEAU 2 - ALIMENTS CONSOMMES PAR PLUS DE 20% DES MENAGES



Source : EBF (2020), Vol.3, p.13. - Légende : achats / autoproduction / dons

FIGURE 2 - SOURCES D'ACQUISITION DES PRINCIPALES FAMILLES DE PRODUITS (%)

L'analyse approfondie des données du secteur primaire réalisée dans le cadre du programme PROTEGE confirme la très faible part de l'autoproduction d'œufs et la quasi-absence de l'élevage de volaille à Wallis, comme à Futuna (Bouard et al., 2022).

	Futuna			Wallis			Ensemble
	Achats	Autoproduction	Cadeaux	Achats	Autoproduction	Cadeaux	Total
Viande de volaille	264.7	3.9	21.6	431.5	1.3	46.4	769.3
Viande de porc (fraîche ou surgelé)	8.7	103.7	72.2	52.4	75.5	100.3	412.8
Autres viandes		0.4	0.1	0.3	0.4		1.2
Total	273.4	108.0	93.8	484.2	77.1	146.7	1 183.2

Source : Bouard et al. (2022), p.74.

TABLEAU 3 - ESTIMATION A L'ANNEE DE LA QUANTITE DE VIANDE ISSUE DU SECTEUR PRIMAIRE (EN TONNES)

	Futuna	Wallis
Poules pondeuses (œufs)	1.3%	0.6%
Volaille	0.5%	0.1%
Canards	0.2%	0.2%

Source : Bouard et al. (2022), p.40.

TABLEAU 4 - PART DES MENAGES CONCERNES PAR L'ELEVAGE DE VOLAILLES

Les différentes études réalisées sur les produits alimentaires locaux dans les magasins du Fenua, la restauration collective ou commerciale, confirment cette large dépendance à l'importation

1.3 Place dans les importations

La structure des importations ayant peu évolué au cours des dix dernières années, les produits alimentaires pèsent toujours fortement sur la balance commerciale ; ils représentent la première catégorie d'importation du Territoire avec 2,15 Mds de FCFP en 2023, soit 21% des importations totales, devant les biens d'équipements (15%), l'énergie (14%) et les véhicules automobiles (10%).

Parmi les importations alimentaires, les viandes constituent le premier poste avec 635 MFCCP en 2023, soit 23% du total des importations alimentaires hors alcool. Avec 313 MFCCP, la viande de volaille représente 12% des importations alimentaires hors alcool, et 49% de celles de viande, largement devant la viande bovine (28%), ce qui constitue une différence notable avec les deux autres PTOM du Pacifique.

Les importations d'œufs ont progressé régulièrement jusqu'en 2021 où elles atteignaient 17 MFCCP. Elles ont depuis fortement diminué à cause notamment de l'irrégularité des liaisons maritimes (voir infra). On notera qu'il n'y a pas d'importations d'ovoproduits.

Lorsqu'on ajoute à la valeur des importations de viande de poulet et d'œufs celle des consommations intermédiaires importées nécessaires à la production d'œufs (matériel génétique

et aliments), les importations de la filière avicole s'élevèrent à 342 MFCFP en 2023 (contre 245 MFCFP en 2021).

1.4 Le marché des produits avicoles

La situation de l'offre de la filière avicole par rapport à la demande locale est totalement asymétrique puisque le marché des œufs était à nouveau quasiment couvert par la production locale en 2024, alors que celui de la viande de poulet dépend exclusivement et structurellement des importations.

1.4.1 Le marché de la viande

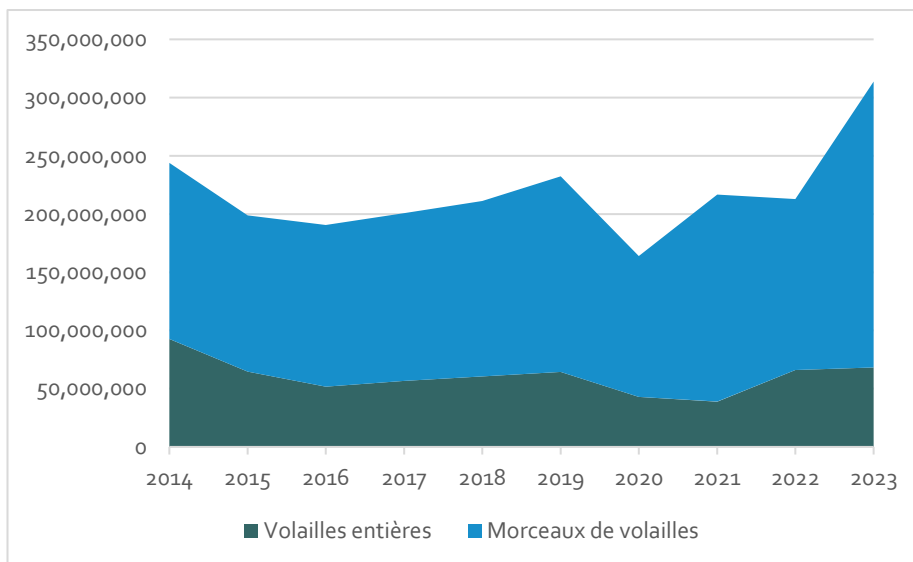
Les importations de viande de volaille représentent entre 800 et 1 000 T par an, ce qui correspond à la taille du marché local.

Il s'agit uniquement de viande congelée mais la composition de ces imports a connu une évolution particulièrement forte au cours des dix dernières années, puisque la volaille en morceaux s'est progressivement substituée à la volaille entière, avec respectivement +18,6% et -46,3% sur la période 2014-2023.

La viande de volaille en morceaux représente désormais 80% des volumes. Cette place prépondérante s'explique par son faible prix. En effet, la viande en morceaux concerne principalement les ailes, cuisses et quarts arrières qui sont considérés comme des morceaux de second choix par l'industrie agroalimentaire (par rapport aux blancs de poulet). Cette viande est fournie par de grands élevages industriels intensifs qui peuvent fournir à des prix d'import extrêmement bas.

Cet avantage prix est renforcé par l'absence ou de faibles droits de douane puisque le poulet est considéré comme un produit de grande consommation qui en fait un produit d'appel pour les grandes surfaces

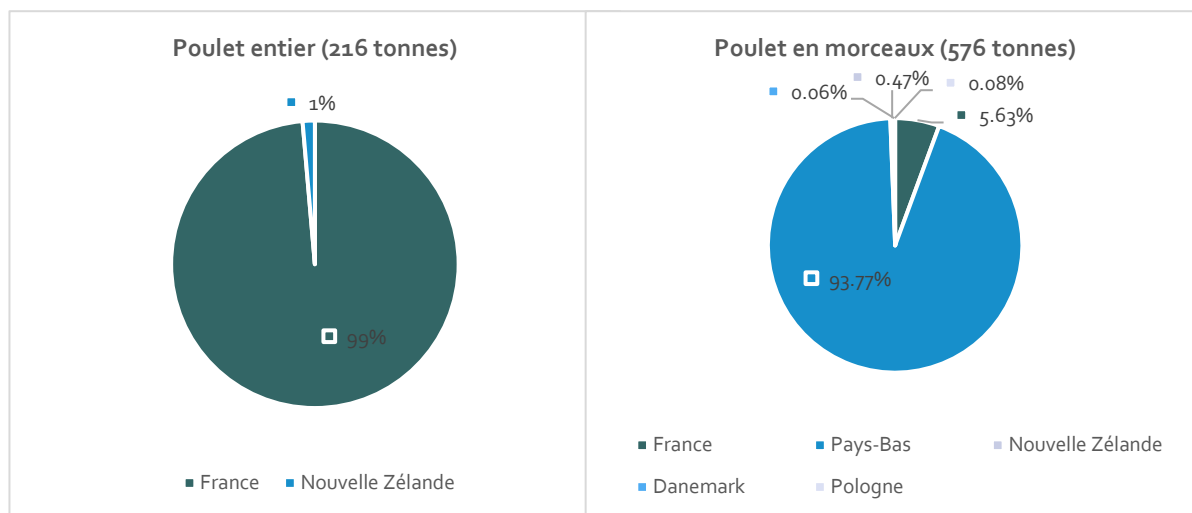
Les importations de viande congelée s'effectuent en container par voie maritime. Alors qu'au début des années 2000 l'approvisionnement se faisait essentiellement auprès des pays de la région (Australie, Nouvelle-Calédonie et Nouvelle-Zélande), depuis 2009 la France est le principal fournisseur du Territoire pour le poulet entier et les produits de qualité, avec des marques de renom (poulet label rouge et de terroir). Ces trois dernières années, les importations de poulets entiers sont presque intégralement en provenance de France et de façon marginale de Nouvelle-Zélande.



Source : Douanes, calculs des auteurs

FIGURE 3 - IMPORTATIONS DE VIANDE DE POULET CONGELE PAR TYPE, 2014-2023 (EN FCFP)

Les Pays-Bas sont quant à eux le premier fournisseur pour le poulet en morceaux qui correspond à l'essentiel des importations sur l'ensemble de la période, suivi de la France et de la Pologne. La domination des Pays-Bas n'a été que très légèrement érodée, en particulier lors de la crise de la Covid-19 en 2020 et 2021, par l'arrivée de nouveaux pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark ou encore le Royaume-Uni. Notons qu'il n'y a pas de contrôle de la part du SIVAP sur la qualité du poulet congelé importé.



Source : Douanes, calculs des auteurs.

FIGURE 4 - ORIGINE DES IMPORTATIONS DE POULET CONGELE EN 2022 (EN %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volailles entières	366 855	268 035	197 930	230 304	250 904	271 101	184 018	151 436	215 906	197 083
Origine	Brésil, France	Brésil, France	France, Fidji	Espagne, France, Pays-Bas	France, Pays-Bas	Brésil, France, Pays-Bas	Brésil, France, Pays-Bas	France, Nouvelle- Zélande	France, Nouvelle- Zélande	France
Volailles en morceaux	666 789	660 897	700 674	701 517	718 407	750 385	529 546	819 661	575 999	790 683
Origine	France, Pays-Bas, Pologne	Danemark, France, Pays-Bas, Pologne	Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas, Pologne	Danemark, Fidji, France, Nouvelle- Zélande, Pays-Bas, Pologne	Allemagne, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Pologne	Espagne, Danemark, France, Pays-Bas, Pologne, Royaume- Uni	Brésil, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume- Uni	Allemagne, Danemark, Espagne, France, Nouvelle- Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume- Uni	Danemark, France, Nouvelle- Zélande, Pays-Bas, Pologne	France, Nouvelle- Zélande, Pays-Bas, Pologne

Sources : Douanes.

TABLEAU 5 - IMPORTATIONS DE VIANDE DE POULET PAR TYPE ET ORIGINE, EN KG (2014-2023)

1.4.2 Le marché des œufs

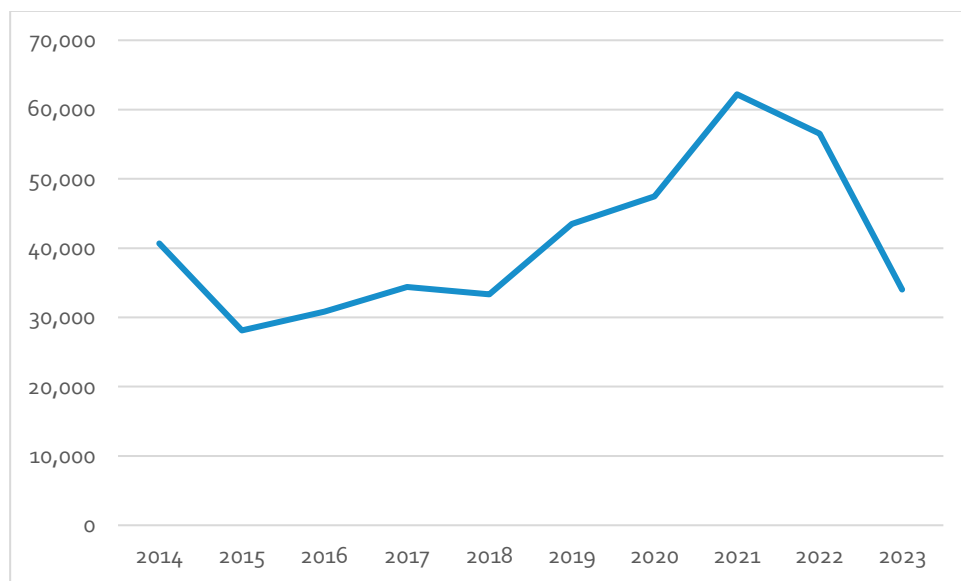
Le marché des œufs est estimé à 2,5 millions d'œufs. Du fait des irrégularités de la production locale et des importations, c'est un marché de pénuries ponctuelles qui offre donc des opportunités de développement.

La production locale est de l'ordre de 1,5 millions d'œufs. Elle a progressé lentement au cours des vingt dernières années mais elle est marquée par la fragilité de l'offre, avec peu d'éleveurs et la possibilité récurrente de ruptures d'approvisionnement en poussins et aliments, voire d'incidents sanitaires.

Cette insuffisance impose de recourir aux importations. Celles-ci ont culminé à 62 tonnes en 2021 (1 million d'œufs) et ont connu un repli depuis cette date, initié lors de la Covid-19, et qui s'explique pour partie par les difficultés de la desserte maritime. En effet, avec une rotation de bateaux toutes les trois semaines, qui accusent souvent des retards, et une date de consommation des œufs réduite (date limite de vente), les importateurs et les distributeurs ont subi régulièrement des pertes, ce qui les a conduits à restreindre leurs commandes.

Ces difficultés logistiques sont renforcées par les complications de la desserte intérieure entre les îles. Comme le relevait une mission du Ministère de la Transition écologique et solidaire dans un rapport de 2019 sur la desserte maritime et aérienne du Territoire, Futuna ne peut pas exporter de produits frais vers Wallis, ni en importer depuis Suva, car les rotations dans ce sens durent 21 jours environ. Toutefois l'expédition d'œufs par avion serait possible mais elle n'est pas pratiquée.

Les importations s'effectuent exclusivement par container sous forme d'œufs entiers en boîtes. La Nouvelle-Zélande a longtemps été le premier fournisseur du Territoire mais a été remplacée à partir des années 2010-2013 par Fidji qui est devenu le fournisseur exclusif.



Source : Douanes

FIGURE 5 - IMPORTATIONS D'ŒUFS ENTRE 2014 ET 2023 (EN KG)

1.5 Une dépendance structurelle de la chaîne de valeur des œufs aux importations

La CV œufs est très fortement dépendante de l'extérieur pour son fonctionnement : le matériel génétique et l'alimentation du cheptel de poules pondeuses sont entièrement importés, de même que l'équipement des élevages, les produits vétérinaires et le conditionnement (boîtes à œufs)².

Cette fragilité structurelle rend la filière extrêmement vulnérable à la fiabilité et la régularité des approvisionnements. Ainsi, plusieurs projets de nouveaux élevages se trouvent actuellement bloqués à cause des difficultés à se fournir en poussins d'un jour. En outre, la chaîne de valeur est très vulnérable aux variations de prix des intrants sur le marché international, du fret aérien et maritime, et aux surcoûts liés à l'éloignement, ce qui affecte son niveau de rentabilité.

Les crises récentes – Covid-19 et tensions internationales - se sont également traduites par des hausses significatives : + 25% pour les aliments depuis 2020 qui ont subi le contrecoup de la hausse du fret.

1.5.1 Le matériel génétique

Comme en Polynésie Française et contrairement à la Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un approvisionnement local, le matériel génétique est entièrement importé sous forme de poussins d'un jour.

Les importations proviennent de Nouvelle-Calédonie. Elles s'effectuent deux fois par an, nécessairement par voie aérienne à cause de l'âge maximal requis de 72h. Un contrôle est réalisé par le SIVAP lors de leur l'arrivée à l'aéroport de Wallis-Hihifo pour vérifier l'état de santé des animaux ainsi que les certificats.

Il existe de fortes irrégularités dans l'approvisionnement et parfois de longs délais d'attente. Mais la desserte aérienne du Territoire limite considérablement les options pour d'autres sources d'approvisionnement. Fidji pourrait être un fournisseur ; cependant, malgré les demandes insistantes de certains éleveurs, le SIVAP est quelque peu réticent à autoriser l'importation de poussins ou d'œufs fécondés de Fidji dans la mesure où les normes sanitaires n'y sont pas équivalentes.

Suite à la crise qui a secoué la Nouvelle-Calédonie à compter de mai 2024, les éleveurs ont subi une importante rupture d'approvisionnement ce qui les a empêché de renouveler leur cheptel ou de développer de nouveaux projets.

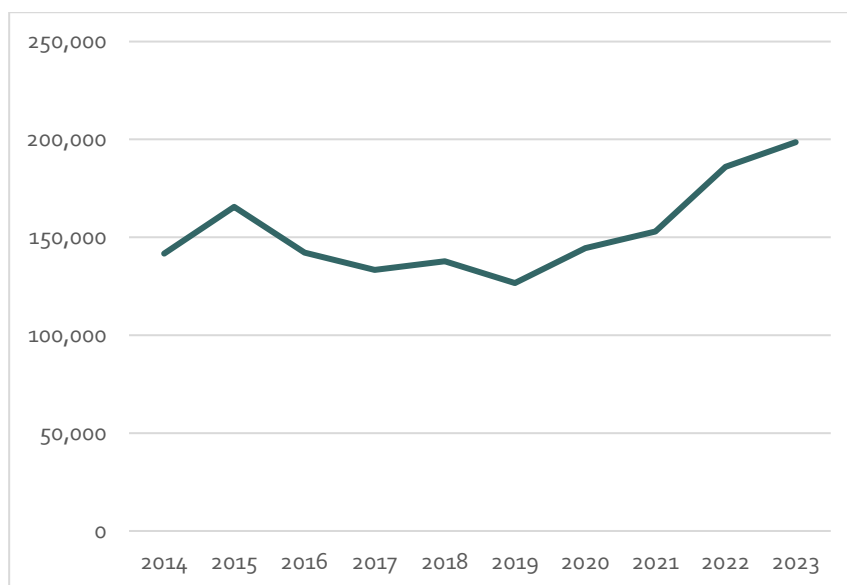
Il faut garder à l'esprit que les poussins importés de Nouvelle-Calédonie, bien que produits localement, dépendent à leur tour de l'importation de matériel génétique de Nouvelle-Zélande (comme c'est le cas à Fidji) ou de France. L'apparition de cas d'influenza aviaire déclarée par le service de biosécurité de Nouvelle-Zélande en décembre 2024 complique très sérieusement l'approvisionnement de la filière en Nouvelle-Calédonie et par rebond à Wallis-et-Futuna.

² Il n'existe pas d'accès aux informations douanières désagrégées pour ces produits. Lors des enquêtes, il a été constaté que l'origine des boîtes d'œufs est essentiellement Fidji (possiblement avec une origine Chine). Les petits équipements (abreuvoir, distributeur à aliments pour poussins) proviennent de l'UE.

En raison de l'exonération totale de droits et taxes pour les importations de poussins pour poules pondeuses, aucune donnée n'est disponible auprès du service des Douanes.

1.5.2 L'alimentation du cheptel

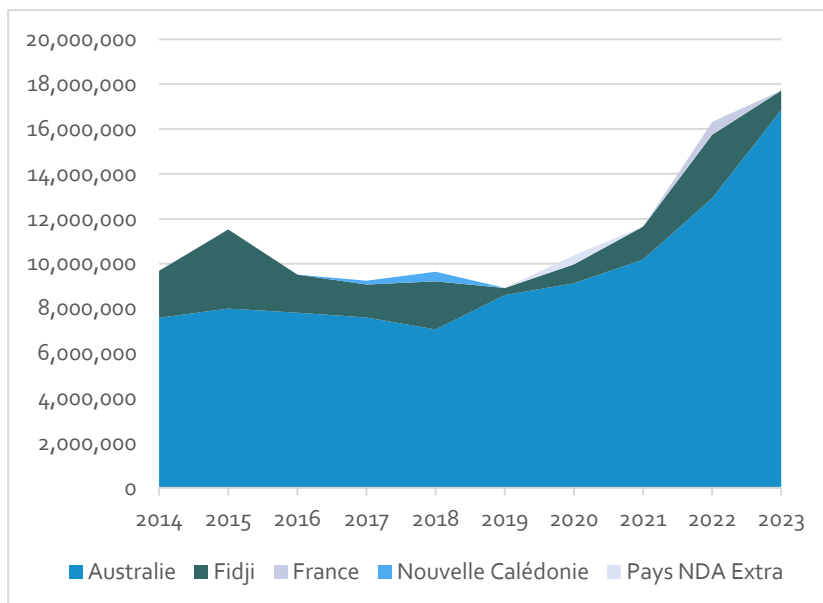
Alors que le Territoire bénéficiait sur la période 1987-1997 d'une production locale d'aliments pour pondeuses grâce au Groupe Saint-Vincent basé en Nouvelle-Calédonie (à l'origine des installations utilisées aujourd'hui par l'un des deux producteurs de Wallis), cette activité a été abandonnée par manque de rentabilité. Depuis, l'alimentation est donc exclusivement importée : entre 130 et 200 tonnes chaque année. Elle représente une valeur annuelle de 17,7 MFCFP en 2023 contre 10,3 millions en 2020, soit une augmentation de 70% au cours des toutes dernières années.



Source : Douanes, calculs des auteurs

FIGURE 6 - ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS D'ALIMENTS (KG, 2014-2023)

L'Australie est le principal fournisseur d'aliments pour pondeuses, suivi par Fidji et très marginalement la France ou la Nouvelle-Calédonie. Au-delà de l'irrégularité de l'approvisionnement par voie maritime, les éleveurs se plaignent régulièrement de la qualité des produits, dont les conditions de transport et de stockage ne sont pas toujours satisfaisantes. Une expérimentation devait être menée par la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche (DSA), sur des lots de poussins chez plusieurs éleveurs de Wallis afin de comparer la qualité des aliments en provenance de Fidji et d'Australie.



Source : Douanes, calculs des auteurs.

FIGURE 7 - IMPORTATIONS D'ALIMENTS POUR POULES PONDEUSES PAR ORIGINE (FCFP, 2014-2023)

2. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES MESURES SPECIFIQUES A LA FILIERE AVICOLE

2.1 Le cadre général d'action des pouvoirs publics

Les politiques publiques de Wallis-et-Futuna s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie de Convergence 2019-2030 qui entend promouvoir un développement durable de l'archipel. Cette stratégie constitue le fruit d'une longue réflexion prospective initiée dès le début des années 2000 avec la loi de programme de l'outre-mer de juillet 2003). Les différents travaux d'évaluation réalisés à l'initiative du ministère des outre-mer en 2013 ont permis de reformuler la stratégie territoriale puis de l'inscrire dans la « Trajectoire outre-mer 5.0 » du ministère d'avril 2019 dont les objectifs traduisent, à l'échelle de chaque territoire, les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

La Stratégie de convergence se compose de trois axes, traduits en cinq objectifs généraux et dix-sept objectifs spécifiques :

Axe I – Politique de préservation et de valorisation du cadre de vie (environnement et qualité de vie)

Axe II – Politique de renforcement des fondements de la société (culture et cohésion sociale)

Axe III – Politique de lutte contre le dépeuplement par un développement adapté et partagé, créateur de richesses (économie, formation, aménagement, insertion régionale).

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (72% de la valeur ajoutée estimée en 2019 par le CEROM) et repose principalement sur l'administration et l'économie domestique (IEOM, 2023 :31). Le secteur primaire, bien que peu générateur de revenus et mobilisant peu d'opérateurs professionnels, constitue néanmoins le ciment social et culturel de l'archipel. Son développement apparaît comme un objectif spécifique du troisième axe de la stratégie de convergence pour lequel il est prévu de :

- Réaliser des études de faisabilité, préalables à la réalisation de projets pilotes ;
- Assurer une continuité des productions locales ;
- Renforcer l'accompagnement du secteur primaire vers la professionnalisation ;
- Encourager la population à consommer « local » ;
- Structurer les lieux de vente et améliorer la visibilité ;
- Encourager l'organisation de manifestations agricoles autour de productions locales d'excellence ;
- Envisager la protection des productions locales par la création d'un label ou par l'adhésion aux labels nationaux ou régionaux existants.

La mise en œuvre de la Stratégie s'appuie ainsi sur le Plan pluriannuel de développement du secteur primaire (PPDDSP), élaboré de manière participative et adopté en juin 2018, avec pour objectif de maintenir et renforcer les modes de vie traditionnels vivriers et familiaux, de soutenir les initiatives économiques pour répondre aux demandes locales, de faciliter le travail technique

de l'ensemble des acteurs du secteur primaire et de leur offrir une vision claire des opportunités de développement.

Plusieurs programmes viennent en appui de cette Stratégie : le contrat de convergence et de transformation (2019-2022), le projet régional « Protege » (2019-2022) mis en œuvre par l'UE, ou encore la convention-cadre entre le Territoire et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2019-2023) dont la coordination et l'opérationnalisation sont réalisées par la DSA.

En outre, en ligne avec les priorités du Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) 2021-2027 de l'UE pour les PTOM du Pacifique - dont l'objectif est de contribuer au verdissement et bleuissement des systèmes alimentaires dans les territoires -, un Plan Alimentaire Territorial de Wallis et Futuna (PAT) a été établi conjointement par la DSA et l'Agence de Santé pour la période 2024-2028. Cet outil de planification et de coordination des acteurs issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture du ministère en charge de l'agriculture, vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Le deuxième axe du PAT de Wallis-et-Futuna met l'accent sur le renforcement de la consommation de produits de bonne qualité nutritionnelle grâce au développement de la production locale dans le secteur primaire et en particulier dans la filière volaille : poulet de chair et œufs. L'Action 13 de l'OS4 vise spécifiquement à renforcer la filière volaille à travers le soutien à l'installation, l'entretien, et le développement de poulaillers sur le territoire. Le développement de la filière doit également promouvoir la formation de porteurs de projet dans le secteur de l'élevage avicole. Enfin, l'opportunité de progresser vers une plus grande autonomie en matière de fourniture de poussins est envisagée à l'échelle du Territoire.

2.2 Le régime douanier

La filière avicole ne bénéficie aujourd'hui d'aucune protection de marché spécifique, en dépit de la volonté affichée de son développement, qu'il s'agisse du poulet de chair ou des œufs. Le tarif douanier général s'applique, tout comme les différents droits de porte³. Il existe toutefois quelques allègements de taux et exonérations.

Il convient de garder à l'esprit qu'en l'absence de fiscalité directe les recettes douanières sont la principale source de revenus du Territoire. Les tarifs sont fixés par l'Assemblée Territoriale qui veille à maintenir un niveau de recettes substantiel, ce qui peut contraindre la réalisation de certains objectifs sectoriels.

2.2.1 Le poulet de chair

Le développement d'une CV poulet de chair est clairement entravé par les choix actuels en matière de tarifs douaniers. En effet, les importations de poussins et d'aliments pour poulet de chair sont taxées à 6% de droits de douane (tout comme pour le porc) et au taux ordinaire de 20% pour la taxe d'entrée.

³ Redevance d'utilisation du système de dédouanement informatisé (100 F / article déclaré) ; droit proportionnel de 2% pour les commerçants patentés.

Simultanément, les importations de poulet congelé (entier ou en morceaux) sont totalement libres et exonérées de droits de douane et de taxe d'entrée pour les provenances de l'UE et des collectivités d'outre-mer (origine dite préférentielle). Pour les autres provenances, les droits de douane sont de 4% et la taxe d'entrée est limitée à un taux « super réduit » de 6%⁴.

Cet « environnement douanier » renchérit fortement le coût de production et réduit drastiquement la compétitivité d'éventuels élevages,

2.2.2 Les œufs

La petite production locale d'œufs bénéficie d'une exonération de droits de douanes et de taxe d'entrée pour les poussins, pour les aliments pour poules pondeuses et pour les emballages. En revanche elle ne dispose que d'une protection de marché limitée : les importations sont taxées à 10% pour les droits de douane et au taux réduit de 14% pour la taxe d'entrée.

En conséquence, le prix au consommateur des œufs importés est inférieur au prix de vente de la production locale. Cet écart en défaveur des œufs du Fenua a longtemps freiné le développement de la chaîne de valeur locale, jugée peu rentable, mais les pénuries récurrentes changent la perception d'un produit disponible sur place.

2.3 Les mesures de protection du pouvoir d'achat

2.3.1 La réglementation et le contrôle des prix

Comme les autres régions et territoires de l'outre-mer français, Wallis-et-Futuna a mis en place depuis 2013 des mesures de protection du pouvoir d'achat afin de lutter contre la vie chère. Elles comprennent en particulier un Bouclier Qualité Prix (BQP) qui est indicatif et non contraignant.

Les accords annuels de modération de prix sont négociés entre l'Etat, la Chambre d'agriculture (CCIMA), les principaux fournisseurs et distributeurs, ainsi que les producteurs locaux sur la base du volontariat. Les distributeurs participants doivent afficher clairement les produits BPQ.

Il n'existe pas de dispositif de contrôle des marges qui ne sont plus règlementées pour les produits importés depuis 1994. Le contrôle des prix et de leur affichage est effectué par trois agents assermentés à Wallis et deux agents à Futuna. En cas de litige, le Service des Affaires Économiques, du Développement et du Tourisme (SAEDT) n'est toutefois pas compétent et les procédures éventuelles relèvent du tribunal, avec des délais de traitement très importants.

Malgré le BQP, l'inflation annuelle (calculée au deuxième trimestre 2024) atteignait encore +4,8% pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées.

Parmi les 83 produits du BQP quatre concernent les produits avicoles : le poulet entier congelé (480 F / 900 g), les cuisses de poulet congelées (2 380 F / 5 kg), les œufs importés (550F / douzaine) et les œufs frais locaux (660 F / douzaine). Ces prix ont significativement augmenté depuis le BQP 2019, en particulier pour les œufs frais locaux (+37%) et le poulet congelé en morceaux (+32%). Le

⁴ Le poulet frais ou réfrigéré est affecté par un taux « réduit » de 14%. Ces produits ne sont actuellement pas importés.

poulet entier congelé et les œufs importés ont toutefois eux aussi augmenté respectivement de +17 et +29%.

On notera que les aliments pour cochons font partie du BQP alors que ceux pour poules pondeuses et pour poulets de chair ne le sont pas.

2.3.2 L'aide au fret

Afin de réduire le coût du fret entre les régions ultrapériphériques et le marché européen ou celui de pays tiers, les autorités françaises ont obtenu de l'Union Européenne la mise en œuvre d'un régime cadre de soutien au fret destiné à compenser ce handicap, adopté en 2009 et modifié en 2017 dans le cadre de la loi sur l'égalité réelle outre-mer.

A Wallis-et-Futuna, un arrêté préfectoral de 2022 institue une aide au fret apportée par l'Etat et instruite par le SAEDT, à laquelle sont éligibles toutes les entreprises établies sur le Territoire. Le montant de l'aide ne peut dépasser 50% maximum de la base des dépenses éligibles hors taxes⁵ pour :

- le transport maritime ou aérien (frais d'assurance inclus) le plus économique,
- la manutention portuaire ou aéroportuaire,
- le stockage portuaire ou aéroportuaire temporaire avant enlèvement,
- ainsi que les coûts du groupage ou du dégroupage.

Cette aide concerne le transport de marchandises, d'équipements ou encore des déchets. Elle est versée sur justificatif des frais effectifs, ce qui contraint les opérateurs à faire l'avance des frais et les met souvent en difficulté.

Toutefois, en ce qui concerne l'aviculture, les aliments pour pondeuses ne sont pour l'instant pas éligibles. Le code NAF 01 n'apparaît pas dans la liste des codes NAF des entreprises de production éligibles présentée en annexe de l'arrêté préfectoral de 2022, ce qui exclut les importations d'aliments du bénéfice de cette aide. Les opérateurs demandent d'introduire ce code dans la liste de référence.

⁵ Sous condition d'un départ ou d'une arrivée dans un aéroport ou un port situé dans le ressort de l'UE ou des collectivités territoriales d'outre-mer.

2.4 La réglementation sanitaire

La réglementation des élevages en vigueur est précisée par deux arrêtés de 2001 : celui relatif au contrôle sanitaire et à la salubrité des denrées alimentaires (complété un arrêté de 2007 fixant obligation d'inscription d'une date de DLC ou de DLUO), et celui portant réglementation générale de la lutte contre les maladies des animaux.

La réglementation de lutte contre les maladies est toutefois de portée très générale et peu exigeante. Aucune réglementation ne concerne spécifiquement l'élevage de volaille. Les dispositions en vigueur portent sur : l'immatriculation des élevages, le contrôle sanitaire des élevages à vocation commerciale, les règles générales de lutte contre les maladies animales (déclaration des maladies contagieuses, mesures de précaution et d'assainissement), l'obtention d'une qualification sanitaire d'élevage, l'autorisation des mesures de vaccination préventive, ou encore les mesures de police sanitaire et le plan d'intervention d'urgence.

Le contrôle sanitaire des élevages est assuré par le SIVAP qui ne dispose ni de technicien spécialisé en volaille, ni de vétérinaire praticien. Le responsable actuel du service, spécialisé en sécurité alimentaire, est accompagné de quatre techniciens en charge : de la filière apicole, du contrôle des cuisines collectives, de l'élevage sensu largo, et des contrôles à l'aéroport.

La filière avicole ne présente pas de problèmes sanitaires particuliers : mortalité réduite, absence de risques majeurs, contrairement à l'élevage porcin fortement affecté par la brucellose et qui focalise l'attention.

Les élevages sont également soumis au régime de déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), actuellement en cours de simplification. Le Service de l'environnement ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour suivre les élevages et contrôler les impacts des activités avicoles, jugées bien moins problématiques que l'élevage porcin.

Enfin, la réglementation sur l'abattage à la ferme est simplifiée : une simple déclaration au Service de l'environnement suffit pour l'abattage de moins de 50 poulets dans le cadre d'une vente directe et une autorisation est nécessaire au-delà.

2.5 Les aides à la production

Depuis 1998, la filière avicole bénéficie de l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF), qui a permis sur la période 2003-2007 de subventionner l'acquisition de bâtiments d'élevage (36,8% des subventions) pour un montant global de 14,8 MFCEP réparti entre 11 porteurs de projet. Le dispositif a été reconduit sur la période 2008-2014, avec un budget annuel d'environ 50 000€/an.

La filière avicole bénéficie toujours d'aides significatives à l'investissement, bien qu'insuffisamment structurées selon certains acteurs, qui continuent de financer de nombreux porteurs de projet, essentiellement pour des élevages de poules. Une convention avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASAF) a permis de poursuivre des aides annuelles qui atteignent 400 000€/an (47,7 MFCEP) en moyenne depuis 2019. Ces aides sont gérées par la DSA. Dans le cadre d'une première demande, le projet peut être financé à hauteur de 60% (avec un plafond de 6 millions de FCEP) et parfois jusqu'à 80% (avec un plafond de 8 millions de FCEP).

Au niveau du Territoire, souvent en complément des aides de l'Etat, le Contrat Territorial d'Aide à l'Investissement (CTAI), destiné à l'ensemble du secteur privé, permet également le financement d'investissement dans le secteur primaire, jusqu'à 50% du montant du projet, avec un plafond de 5 millions de FCFP. Une aide à la détaxe du matériel (y compris les véhicules) peut également être accordée (de 50 à 100% du montant total), si le projet n'atteint pas le plafond d'aide publique de 80% du coût total du projet. Pour les activités poudeuses, l'aide à la détaxe concerne aussi les poussins, les poulettes, les poules poudeuses, les œufs fécondés, les aliments et les emballages. Dans tous les cas, l'aide publique ne doit pas dépasser 80% du projet. Les 20% restant, à la charge du porteur de projet, sont toutefois souvent difficiles à mobiliser étant donné les fortes disparités de revenus qui prévalent sur le Territoire.

Le contrat de convergence et de transformation avec le ministère des Outre-Mer (anciennement contrats de développement) permet le financement de projets collectifs, comme par exemple un centre de collecte. Le guichet Fonds Vert du MOM est aussi accessible pour la gestion des déchets ou les dépenses énergétiques (sans montant maximum) mais les aides concernant les élevages de volailles sont réduites.

Parmi les autres aides mobilisables, on mentionnera : l'ADIE qui peut intervenir dans le financement de projets mais seulement à hauteur de 1,2 MFCFP ; le dispositif de Prime à l'Emploi, administré par le SITAS, à hauteur de 20% du SMIG annuel pendant les deux premières années et de 10% du SMIG pour la troisième⁶.

Enfin, la filière a bénéficié des fonds de l'UE dans le cadre du programme PROTEGE, qui a permis notamment la mise en place d'un réseau de fermes de démonstration et le financement de poulaillers mobiles de type Caravan, avec deux projets d'élevage en plein air à Wallis.

Au total, le montant total des aides accordées par le MASA à la filière avicole sur la période 2018-2023 est de 232 153 euros (soit 27,7 MFCFP) pour 13 projets d'élevage avicole (5 à Wallis et 8 à Futuna), essentiellement pour l'installation et principalement pour les bâtiments d'élevage.

⁶. Ce dispositif est toutefois peu utilisé dans la filière étant donné la prédominance de la main-d'œuvre familiale dans les élevages.

3. LES OPERATEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE AVICOLE

3.1 La production et les types d'élevages

3.1.1 Contexte général de la production agricole

L'agriculture occupe une place importante au sein des ménages à Wallis-et-Futuna. Les denrées agricoles sont surtout destinées à l'autoconsommation et à la satisfaction des besoins coutumiers et échappent, pour la plupart, à l'économie marchande. Il s'agit essentiellement de petites unités de production, associant agriculture et élevage, et conduites de façon artisanale.

L'exercice d'une activité professionnelle sur le Territoire est lié à l'acquittement d'une patente, avec une procédure simplifiée relativement similaire à celle prévalant en Nouvelle-Calédonie. La contribution des patentes se compose du droit fixe (dont le montant dépend du secteur d'activité) et du droit proportionnel (2% de la valeur des importations) auxquels s'ajoute une taxe additionnelle de 30% pour frais de chambre interprofessionnelle. Dans le secteur primaire, une seule patente couvre l'agriculture, la pêche et l'élevage dont le montant est de 13 000 FCFP / an.

En lien avec le déclin démographique du Territoire, entre le premier recensement de l'agriculture et le second, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 15% : on comptait 2 422 exploitants en 2001 contre 2 052 en 2014, ce qui représente tout de même 69% des résidences principales. L'agriculture reste familiale pour 95% des exploitations (2014) et les exploitants qui se déclaraient alors comme des professionnels ou semi-professionnels représentaient 4,6% de l'effectif total. L'Enquête de 2014-2015 mettait également en exergue la pluriactivité des ménages avec 38% des responsables d'exploitations qui occupaient un emploi dans le secteur public, 15% dans le secteur privé et 5% en tant qu'indépendants. Le secteur était donc très peu professionnalisé et les exploitants possédant une patente étaient peu nombreux (5% dont 4% à Wallis et 1% à Futuna).

L'enquête approfondie des données du secteur primaire réalisée en 2022 (à partir des résultats de l'Enquête Budget des Familles de 2019) confirme que 66% des ménages pratiquent l'agriculture et 76% pratiquent l'élevage.

A ce jour, le secteur de l'agriculture et de la pêche emploie moins de 0,1 % des salariés et ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires. Le secteur primaire compte 82 entreprises dans l'agriculture (22 à Futuna et 60 à Wallis), 136 entreprises dans le secteur de la pêche (45 à Futuna et 91 à Wallis) et 50 entreprises dans l'élevage. Parmi ces dernières, on dénombre 4 patentés apiculteurs, 32 éleveurs de porcins et 14 éleveurs de volailles. Cinq élevages de volailles sont situés à Wallis et neuf élevages à Futuna. Dans le cadre de notre enquête, seuls quatre élevages ont été identifiés comme actifs à Wallis et six à Futuna.

3.1.2 L'élevage de poules pondeuses

L'élevage de poules pondeuses à Wallis-et-Futuna est d'ampleur limitée, ce qui n'empêche pas des différences dans les structures de production et un certain dualisme avec d'une part une forte

concentration du cheptel dans deux élevages semi-industriels en cages de 1 500 à 3 500 poules situés à Wallis et, d'autre part, une petite production de plein air avec deux élevages de 400 à 1 000 poules à Wallis (en cours de montée en production) et six élevages comptant de 100 à 600 pondeuses (en moyenne 300) à Futuna.

A terme, Wallis devrait compter un cheptel d'environ 7 800 pondeuses, sans prendre en compte un troisième projet semi-industriel d'une capacité de 1 800 pondeuses mais qui est actuellement confronté à des problèmes fonciers.

	Élevages semi-industriels en cages			Élevages de plein air		
	Nombre	Cheptel	Production d'œufs	Nombre	Cheptel	Production d'œufs
Wallis	2	5 300	1 150 000	2	1 400	140 000
Futuna	0	0	0	6	1 800	350 000

Source : auteurs, données DSA et entretiens

TABLEAU 6 – PRODUCTION D'ŒUFS ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ELEVAGES PAR TYPE

Il convient toutefois de garder à l'esprit la variabilité du cheptel et de la production chez les différents producteurs d'une année à l'autre. Cette variabilité résulte essentiellement des difficultés récurrentes d'approvisionnement en poussins (problèmes logistiques et/ou administratifs) et en aliments⁷.

L'état général du cheptel est moyen, ce qui affecte les performances, à cause d'infrastructures et d'une alimentation qui ne sont pas toujours adaptées, mais aussi de l'irrégularité de l'approvisionnement, rappelée précédemment, et de conditions de transport et de stockage parfois inadéquates qui affectent la qualité des aliments.

L'évolution des conditions d'obtention des aides du MASA fait progressivement basculer les nouveaux porteurs de projet vers l'élevage de plein air. La conversion des élevages en cages vers l'élevage au sol semble plus incertaine. Le démarrage récent et en cours de deux élevages de plein air à Wallis a permis aux consommateurs d'apprécier la différence de qualité des œufs, ce qui pourrait constituer une incitation supplémentaire à la transition pour les plus gros producteurs.

Notons enfin qu'il n'existe pas d'élevages certifiés BioPacifika : d'une part, l'élevage de pondeuses avec des aliments conventionnels n'est déjà pas jugé suffisamment rentable pour enclencher une conversion et, d'autre part, il n'y a pas de demande de la part de la population puisque, dans son ensemble, la production agricole locale est largement exempte de produits phytosanitaires.

3.1.3 L'élevage de poulets de chair

Par le passé, plusieurs tentatives de mise en place d'élevages de poulet de chair ont échoué. L'un des éleveurs de pondeuses à Wallis a développé une production de poulet de chair grâce à

⁷ Ainsi pour les deux producteurs semi-industriels les effectifs varient selon les périodes 1 500 à 1 800 pondeuses pour le premier et de 3 000 à 4 000 pondeuses pour le second.

l'installation d'une petite tuerie sur son élevage, mais cette activité a été arrêtée par manque de rentabilité. A Futuna, un éleveur a également tenté de développer une production de poulet de variété cou-nu, mais les gros poulets ne se vendaient pas en magasin en raison de leur prix excessif (2 500 F ou 3 000 FCFP avec la marge du commerçant). L'éleveur s'est donc réorienté vers l'élevage de pondeuses mais produit tout de même une centaine de poulets de chair tous les 3 ans (nourris avec des aliments pour pondeuses) qui sont vendus directement à la ferme, sur commande, au prix de 1 800F.

La production de poulets de chair à Wallis et Futuna est donc tout à fait marginale, sporadique et répond davantage à une logique d'approvisionnement domestique et de vente occasionnelle qu'à une logique de professionnalisation. Sans la mise en place d'une protection de marché adéquate et d'une réduction des droits de douanes et des taxes sur les poussins et les aliments importés, il est peu probable que cette chaîne de valeur puisse se développer.

3.2 L'amont

Comme indiqué précédemment, l'approvisionnement de la filière en matériel génétique et en aliments pour pondeuses repose exclusivement sur les importations.

Les éleveurs les plus importants de Wallis sont en mesure d'importer directement en fonction de leurs besoins. L'un d'entre eux semble avoir un fournisseur régulier en aliments basé en Australie, et importe également des emballages.

Il existe parallèlement des opérateurs spécialisés – les acteurs de l'import-distribution – qui assurent les opérations d'importation, transit, réexpédition à Futuna et vente au détail, aussi bien pour les poussins que pour les aliments, les emballages et certains petits équipements pour les poulaillers.

En pratique, ce marché des approvisionnements avicoles est en situation de monopole, avec un importateur-grossiste qui est aussi leader de la distribution et est en position dominante de l'amont vers l'aval de la chaîne de valeur. Ces approvisionnements sont entièrement dépendants des conditions de desserte maritime vers Wallis et entre Wallis et Futuna. Cette desserte est aujourd'hui assurée depuis Suva (port de Fidji) avec une rotation de 21 à 30 jours, selon le nombre d'escales (Tuvalu, Kiribati, les îles Marshall, Wallis, Futuna et retour Suva). Deux navires appartenant à un armateur américain desservent le Territoire (le Southern Pearl et le Capitaine Wallis). Ils sont affrétés par un consortium PDL - Sofrana Shipping - Moana Shipping. Deux sociétés d'acconage se partagent le marché sur Wallis et deux autres sur Futuna.

L'idée de création d'une coopérative d'éleveurs est en discussion depuis quelques années afin de mutualiser les achats mais elle bute sur les difficultés classiques à l'action collective. De plus, les petits producteurs de Futuna sont réticents étant donné les difficultés de collecter à l'avance le paiement des commandes. L'option de fabriquer localement une partie des aliments – qui a existé dans le passé – revient dans le débat local de façon récurrente.

3.3 La transformation

Il n'existe pas d'abattoir actuellement sur le Territoire. Un premier projet d'abattoir mobile sur Wallis, principalement dédié au porc, n'a jamais vu le jour en raison de l'opposition des éleveurs et de certaines autorités coutumières qui préféreraient une structure fixe par district.

Le projet d'abattoir destiné à l'élevage porcin initié il y a 3 ans, porté par un acteur privé et financé à 80-90% par la DSA n'a toujours pas vu le jour du fait de problèmes liés à la gestion du projet et à un litige pour la construction du bâtiment. Si ce projet venait à être finalisé, il pourrait éventuellement servir à l'abattage de poulets de chair, d'autant que le nombre de porcs indemnes de brucellose ne permettrait pas une utilisation à pleine capacité de l'infrastructure envisagée, jugée disproportionnée selon certains acteurs. Un autre projet porté par l'ADIE vise l'installation d'un boucher-charcutier mais le retard pris sur le projet d'abattoir empêche actuellement sa réalisation.

Dans l'attente de ces réalisations hypothétiques, l'abattage des poulets de chair domestiques ou destinés à la vente en circuit court est réalisé à la ferme, comme indiqué précédemment, sur simple déclaration ou sur autorisation préalable au-delà de 50 têtes (ce qui survient très rarement),

Notons qu'un des élevages de pondeuses de Futuna consacre entièrement sa production d'œufs à sa propre activité de cuisine / pâtisserie.

3.4 La distribution

La commercialisation des œufs locaux est dominée par les opérateurs de la distribution dans la mesure où l'autoconsommation et la vente directe restent relativement marginales, surtout à Wallis. Cela est moins vrai pour Futuna où la vente directe représente une part plus importante des ventes des petits élevages, sans qu'il ne soit possible d'en évaluer précisément le niveau.

Sur l'ensemble du Territoire, le secteur de la distribution est caractérisé par de petites entreprises familiales et des commerces de proximité, situés dans les différentes localités, qui sont généralement sous enseigne d'une des chaînes de distribution locale. Il existe également trois grandes et moyennes surfaces à Wallis et deux petites surfaces à Futuna.

Le grossiste-importateur historique du Territoire contrôle la principale grande surface de Wallis et les deux petites surfaces de Futuna ; il est aussi lié par des accords de distribution avec les petits magasins, grâce à la politique d'exclusivité dont il bénéficie au niveau de certaines autorisations d'importation. Ces pratiques jugées anti-concurrentielles ont été sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en 2018 dans le cadre de la loi Lurel, avec une amende à hauteur de 30 MFCFP. Selon nos entretiens, ces pratiques n'auraient pas totalement disparu. Les deux autres supermarchés de Wallis sont aussi importateurs des produits qu'ils distribuent.

A côté des principaux opérateurs, la place pour les petits commerces familiaux qui subsistent avec une clientèle locale est relativement limitée. La concentration des opérateurs leur confère un pouvoir de marché extrêmement important pour la fixation des prix, mais aussi pour les conditions d'achat et de paiement des fournisseurs.

3.5 Les dispositifs d'appui

Le métier d'agriculteur apparaît comme peu attractif aux yeux des jeunes wallisiens et futuniens et, alors que les pouvoirs publics ont doté le Territoire d'un dispositif substantiel d'enseignement agricole, très peu des diplômés se sont installés en tant que qu'exploitants professionnels.

La cité scolaire de Lavegahau regroupe le collège de Vaimoana (créé en 1989) et le lycée professionnel agricole de Wallis-et-Futuna. Créés dans l'objectif de promouvoir le développement agricole du Territoire, plusieurs sections sont proposées au collège : un CAP agricole avec options « travaux paysagers » ou « services en milieu rural », et un BEP agricole avec option « agriculture des régions chaudes ». L'enseignement se poursuit au lycée professionnel agricole avec un Bac pro « Agroéquipement » (peu pertinent étant donné la faible mécanisation des activités agricoles sur les îles) et un Bac Pro « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » (qui est celui qui paradoxalement reçoit le moins d'élèves). Sur place, une ferme dotée de salariés fonctionne de façon indépendante et permet aux enseignants de faire leurs travaux pratiques sur ses parcelles. La ferme participe également à des animations pour le Territoire, à la promotion de l'enseignement agricole ou encore à des missions de développement territorial.

Les producteurs agricoles et éleveurs du Territoire bénéficient d'un encadrement et d'un suivi technique minimal assuré par la DSA qui est par ailleurs en charge des agréments des élevages et de l'attribution et du suivi des aides à l'investissement. Cet accompagnement est limité par les effectifs de la direction dans la mesure où sur les 44 agents que comptait la DSA en 2019 (33 à Wallis et 11 à Futuna), un seul technicien d'élevage était disponible dans chaque île et il n'y a pas vraiment de spécialiste de l'aviculture.

La DSA intervient en coordination avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) de Pouembout (Nouvelle-Calédonie) qui assure des cycles de formation dédiés aux éleveurs, dans les domaines de l'agroécologie, de l'initiation à la gestion d'entreprise ou encore visant l'amélioration des pratiques d'élevages.

Enfin, notons qu'il n'existe pas de Groupement de Défense Sanitaire Animal spécifique à Wallis-et-Futuna. Les responsabilités relatives à la santé animale sont assurées uniquement par le SIVAP.

4. CONFIGURATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR ŒUFS

La figure ci-dessous propose une représentation stylisée de la CV œufs à Wallis-et-Futuna.

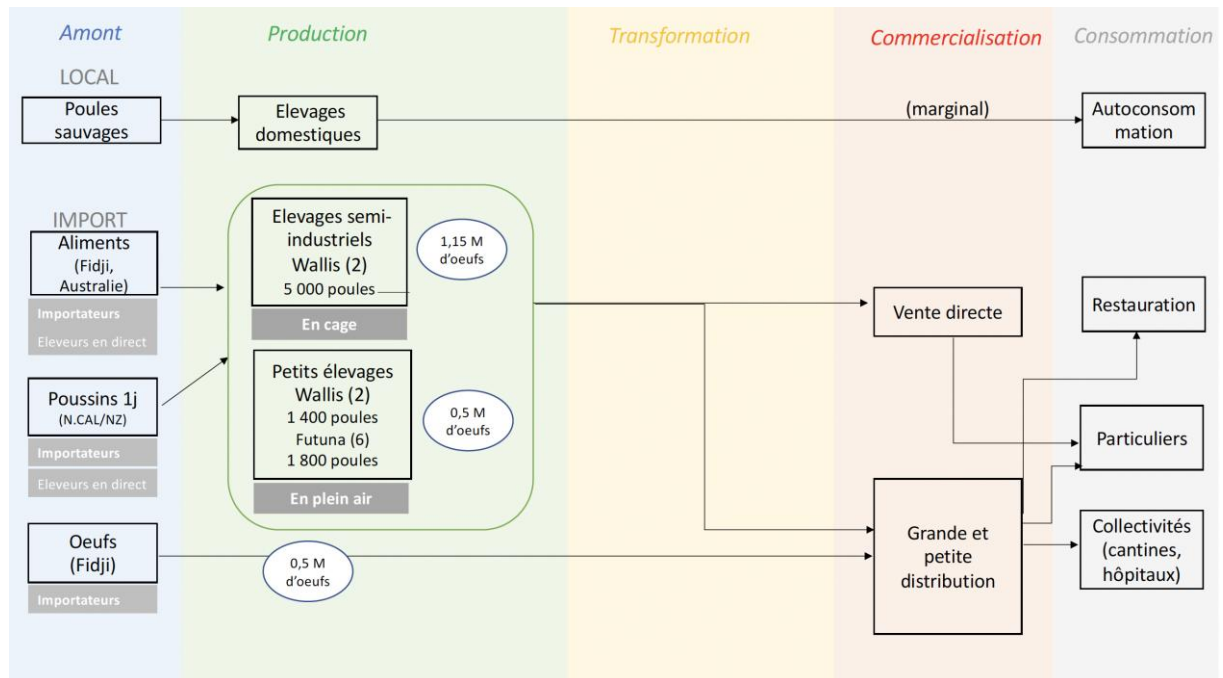


FIGURE 8 - REPRÉSENTATION STYLISÉE DES FLUX DE LA CV ŒUFS –

La CV est caractérisée par le très faible nombre d'opérateurs et par les relations directes entre éleveurs et distribution. Les approvisionnements en intrants dépendent du quasi-monopole d'un grossiste importateur qui est aussi le plus gros acteur de la distribution. Dans un tel contexte, les possibilités d'action collective sont limitées puisque les opérateurs sont aussi en concurrence directe sur un marché extrêmement étroit.

La chambre d'agriculture (CCIMA), qui n'est pas spécialisée et concerne également les autres secteurs d'activités, a beaucoup de mal à initier une logique de coopération ; et la mise en place d'une coopérative d'éleveurs, dont l'idée est récurrente depuis longtemps, n'arrive pas à se concrétiser. Une tentative récente autour de la mutualisation et du groupage de l'achat d'intrants n'a toujours pas débouché.

BIBLIOGRAPHIE

- Assailly C. et Marendet F. (2019), Desserte maritime et aérienne de Wallis et Futuna, Rapport n° 012654-01, Ministère de la Transition écologique et solidaire.
- Bastie J.P. (2013), Contribution à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Développement pour le secteur primaire (agriculture, pêche, forêt) à Wallis-et-Futuna, rapport pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, 69 pages.
- Bouard S. (coord.), Brouillon J., Gaillard C., Sabinot C., Lauffenburger M. (2022), Analyse des données du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, artisanat et chasse) issues de l'enquête BDF 2019 de Wallis et Futuna, Rapport final, 144 pages.
- CPS (2018), Recommandations pour une vie saine dans le Pacifique – Manuel à destination des professionnels de santé et des éducateurs, <https://www.spc.int/fr/actualite/actus-web/2018/07/recommandations-pour-une-vie-saine-dans-le-pacifique>
- CPS-STSEE (2020), Enquête Budget des Familles à Wallis et Futuna, Vol. 1 : Rapport sur les dépenses / Communauté du Pacifique, Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques, 24 pages.
- CPS-STSEE (2020), La consommation des ménages à Wallis et Futuna, Vol. 2 : Rapport sur les revenus, Communauté du Pacifique, Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques, 18 pages.
- CPS-STSEE (2020), Enquête budget des familles à Wallis et Futuna, Vol. 3 : Analyse de la consommation alimentaire, Communauté du Pacifique, Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques, 18 pages.
- DSA (2018), Plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire (PPDDSP) 2018-2030 de Wallis- et-Futuna, 136 pages.
- DSA (2019), Rapport annuel d'activité.
- Plan alimentaire territorial 2024-2028 des îles Wallis et Futuna
- Faucher A., Lancon L. (2022), Rapport de recommandation à destination de PROTEGE : soutenir le développement d'initiatives locales et renforcer la coopération régionale pour des systèmes alimentaires durables dans les PTOM français du Pacifique, 70 pages.
- IEOM (2008), L'agriculture, l'élevage et la pêche à Wallis-et-Futuna, Note expresse n°5, Juin, 4 pages.
- IEOM (2024), Rapport annuel économique 2023 – Wallis et Futuna.
- Losch B. (2002), L'organisation des professionnels du monde rural à Wallis & Futuna, Enjeux et perspectives d'appui, Rapport CIRAD-TERA, 49 pages.
- Losch B. (2014), Du développement sectoriel au développement territorial durable, un nouveau cadre pour une réflexion prospective à Wallis et Futuna, Communication au colloque régional « Agriculture durable au service de la population » 25-28 Novembre 2014.
- STSEE (2015), Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques, 8 pages.